AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-9-79168114

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL
60,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

13 SEPTEMBRE 1979 - BULLETIN TECHNIQUE N° 25 -

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Dans les communes ci-après :

- Lot-et-Garonne : Aiguillon, Buzet-sur-Baïse, Damazan, Galapian, Lagarrigue, Razimet, St-Léger,

- Landes : Bonnegarde, Cauneilles, Estibeaux, Gaas, Habas, Labatut, Mouscardes, Port-de-Lanne, St-Etienne d'Orthes,

- Gironde : Loupiac,

- Pyrénées Atlantiques : Labastide Villéfranche, Lahontan,

et dans toutes les communes limitrophes, il est nécessaire d'appliquer, pendant la première quinzaine d'octobre, après l'enlèvement de la récolte, un traitement au cuivre sur tous les vergers de poiriers et de pommiers.

La dose à utiliser est de 500 grammes de cuivre métal par hectolitre, sous forme de sulfate de cuivre de la bouillie bordelaise.

Un second traitement, au cuivre, à la même dose, sera à effectuer aux deux tiers de la chute des feuilles. Ce second traitement sera également efficace contre le chancre commun du pommier dans les variétés fortement attaquées par ce champignon.

GRANDES CULTURES

ORGE D'HIVER

Jaunisse nanisante :

Cette maladie est transmise aux plantules de blé et d'orge par des pucerons des céréales et plus particulièrement par R. padi couramment présent sur les maïs à l'automne.

De façon à limiter les risques de contaminations il est nécessaire :

- d'éviter à tout prix les semis précoces d'orges d'hiver, ce qui limite également le risque d'oïdium précoce,

- de détruire ou d'enfouir rapidement les repousses de céréales qui constituent d'excellents réservoirs à pucerons contaminateurs.

P 333 ... ..

Charbon nu :

Cette maladie est plus fréquemment observée depuis deux ans, favorisée par les périodes très pluvieuses accompagnant l'épiaison. Chaque grain contaminé que l'on sème peut entraîner le développement de la maladie dans l'ensemble des talles de la plante.

Il est donc indispensable de s'assurer que les semences ont été traitées à la dose correcte à l'aide de l'un des fongicides suivants :

- carboxine associée au lindane, à l'oxyquinoléate de cuivre et à l'anthraquinone: 300 g par quintal de Quinolate-V-4-X-triple,
- pyracarbolide associée au lindane, au méthylthiophanate, au mercure et à l'anthraquinone : 400 g par quintal de Peltograin orge.

DESHERBAGE DU COLZA

1 - Herbicides incorporés en pré-semis :

Ils permettent d'établir la culture sur un sol propre. En cas de mauvaises conditions,ce désherbage peut être rattrapé par une application de post-levée.

Peu de risques de phytotoxicité.

Voir tableau page 3.

2 - Herbicides de post-semis et pré-levée :

Voir tableau page 3

Remarque : le butam (Comodor) est en cours d'expérimentation par le Service de la Protection des Végétaux. Selon le fabriquant, il serait également utilisable en pré-semis avec ou sans incorporation.

3 - Herbicides de post-levée :

Ils peuvent être choisis en fonction des mauvaises herbes présentes mais nécessitent généralement certaines précautions lors de leur utilisation : sensibilisation au froid par exemple, risques de phytotoxicité pour certains...

Voir tableau page 3.

.../...

ABONNEMENT A "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES"

Le fait d'être abonné aux Avertissements agricoles vous a valu, jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires, et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du 1er Janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement au moyen d'un formulaire qui vous sera adressé, à retourner à l'éditeur de Phytoma.

En effet, la règlementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas"manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, nous avons toutefois décidé que tous les abonnés aux avertissements bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement uniquement à la revue "Phytoma-Défense des cultures" avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement est fixé pour 1980 à 85,00 F. Si vous vous abonnez à cette revue avant le 30 novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45,00 F. A partir du 1er décembre et jusqu'au 31 décembre 1979, un prix de faveur, de 60,00 F, vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'avertissements agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine sicomplexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

oooOOOooo

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE",

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET

	Matière active (spécialité)	Dose MA/ha en kg (1)	Action et limites	Observations
HERBICIDES DE PRE-SEMIS	diallate (Avadex)	1,4 (3,5 l)	essentiellement antigraminée (repousses céréales, folle avoine).	Eviter sol sec, incorporation immédiate
	napropamide (Devrinol)	1 (2 kg)	bonne action sur graminées, un peu faible contre ray-grass - bonne action sur matricaire, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique, gaillet - peu d'action sur crucifères, moyen sur capselle et fumeterre.	napropamide : risque de toxicité sur la culture de blé suivante pulvériser sur sol finement préparé et herser dans les 48 h, sauf en cas de pluie.
	nitralin (Planavin W 50)	1,125 (2,5 kg)	bonne action sur coquelicot, mouron des oiseaux, géranium, véronique ; moyen sur matricaire ; faible sur crucifères. Bonne action sur graminées sauf ray-grass et folle avoine.	
	nitralin + napropamide (Fulton, Zulan)	0,7 + 0,8 (2,5 l)	action moyenne sur ray-grass - bonne action sur coquelicot, matricaire, stellaire, véronique, paturin et vulpin	idem, mais hersage croisé
	trifluraline (Tréflan)	1,2 (2,5 l)	bonne action sur graminées, chénopode, coquelicot, mouron des oiseaux, véronique - Moyen sur gaillet et fumeterre - Insuffisant sur matricaire, crucifères et mercuriale.	idem, mais hersage croisé dans les 4 h.
PRE-LEVEE	dimétachlore (Téridox)	1,5 (3 l)	- efficace contre paturin, ray-grass, capselle, matricaire, - moyen sur vulpin, stellaire, véronique - insuffisant sur folle-avoine et repousses céréales	A éviter en sols filtrants appliquer dans les tous premiers jours après semis.
	butam (Comodor)	2,8 (4 l)		Voir page 2
HERBICIDES DE POST-LEVEE	alloxydime sodium	0,75 (1 kg)	graminicide, mais faible sur paturin	3 feuilles à mi-tallage des graminées
	benzoylpropéthyl (Suffix 20)	1 (5 l)	spécifique folle-avoine	
	carbétamide (Légurame PM)	2 (2,9 kg)	graminicide	stade 4 feuilles vraies à C_1 du colza
	carbétamide + diméfuron (Pradone TS)	1,75 + 0,875 (3,5 kg)	graminicide - insuffisant sur crucifères	risque de phytotoxicité
	dalapon (nombreuses spécialités)	2,5 à 3 kg de PC à 85%	graminicide	sensibilise le colza au gel appliquer avant montaison
	propyzamide (Kerb 50 W)	0,5 (1 kg)	graminicide, en particulier avoine à chapelets	stade 2 à 3 feuilles des graminées.
	propyzamide + diuron (Kerb ultra)	0,5 + 0,16 (1,2 kg)	idem et effet sur ravenelle, sanve, mercuriale, chénopode et véronique	stade B_4, avant les froids : risque de phytotoxicité
	T.C.A. (nombreuses spécialités)	8 (9 kg)	action sur vulpin, ayant 1 à 3-4 feuilles	utilisable en pré-levée (10 à 11 kg/ha de PC)

(1) - Entre parenthèses : doses de produit commercial à l'hectare.